## DOSSIER FAMILLE UNIQUE D'INSCRIPTION

L'uniformisation du fonctionnement des structures Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse a conduit à mettre en place **UN SEUL DOSSIER PARTIELLEMENT PRE-REMPLI POUR TOUTE LA FAMILLE.**

Il est constitué :
- d'une fiche famille comportant les renseignements généraux
- d'une fiche individuelle de renseignement relative à l'enfant
- d'une fiche sanitaire de liaison

Il doit être retourné complété et/ou corrigé, accompagné des pièces justificatives au plus vite et impérativement avant fin juillet :
- soit par courriel : inscriptions@saintgelydufesc.com
- soit en mairie ou auprès du directeur de la structure.

**Les nouveaux inscrits doivent se rapprocher du service accueil de la Mairie pour demander un Dossier Famille Unique vierge.**

## PORTAIL FAMILLE - Ma gestion en quelques CLICS !

Je peux réserver l'ALP du matin, l'ALP du midi avec la restauration, la garderie gratuite, l'ALP du soir, l'ALSH les Galopins, l'Atelier multi-activités à dominante sportive, pour l'année, le mois, la semaine (voir page 3).
Je peux payer mes factures par Carte bancaire.
Je peux communiquer avec les différentes structures via ma Boîte mail individuelle.
Je peux consulter les actualités, le menu de la restauration scolaire et aussi les règlements de fonctionnement.

### Et si je n'ai pas accès à internet ?

Je peux toujours réserver sur les sites ou à la mairie.

### Et si j'ai oublié de réserver ?

Les encadrants des ALP seront habilités à inscrire mon enfant à la restauration scolaire et aux activités. Mais cela doit rester exceptionnel !

RYTHMES SCOLAIRES

Saint-Gély-du-Fesc

*La vie côté bien-être !*

# RENTREE 2025/2026

Le temps d'enseignement est réparti sur 4 jours :
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.
En dehors du temps d'enseignement, des activités municipales sont proposées. *Elles nécessitent une inscription, une réservation et une participation financière (à l'exception de la garderie municipale).*

### LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

**Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) :**
Il fonctionne le matin, pendant la pause méridienne (avec repas) et en fin d'après-midi. Différentes activités, ludiques, culturelles ou sportives sont proposées aux enfants, encadrées par des animateurs ou professionnels.

**Garderie municipale (gratuite) :**
Elle est mise en place jusqu'à 17h15 pour les parents ne pouvant être présents à la fin des enseignements.

### LES MERCREDIS

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement les Galopins :**
L'ALSH Les Galopins est ouvert de 7h30 à 18h30. Les enfants ont la possibilité d'y être inscrits le matin (avec ou sans le repas), l'après-midi (avec ou sans le repas), la journée complète.

**Atelier multi-activités à dominante sportive (Alsh ados - Espace jeunesse) :**
Il est proposé de 8h30 à 12h30 aux élèves de CM1/CM2. A la fin de l'atelier, les enfants ont la possibilité d'être transférés à l'ALSH Les Galopins pour la prise du repas et l'après-midi.

# Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

| | MATERNELLE | ELEMENTAIRE |
|---|---|---|
| **MATIN** | | |
| Accueil école : | De 8h50 à 9h00 | De 8h35 à 8h45 |
| Enseignement : | De 9h00 à 12h00 | De 8h45 à 12h00 |
| **APRES-MIDI** | | |
| Accueil école : | De 13h50 à 14h00 | De 13h50 à 14h00 |
| Enseignement : | De 14h00 à 17h00 | De 14h00 à 16h45 |

## Je peux aller aussi à :

### L'ALP du matin
De 7h30 à 8h50 si je suis en maternelle
De 7h30 à 8h35 si je suis en élémentaire

### L'ALP du midi et dejeuner
De 12h00 à 13h50

### La Garderie (gratuite)
De 17h00 à 17h15 si je suis en maternelle
De 16h45 à 17h15 si je suis en élémentaire

### L'ALP du soir
De 17h15 à 18h30

# Mercredi

Je peux aller a L'accueil de loisirs les Galopins :

| | |
|---|---|
| **MATIN** | |
| Avec repas : | De 7h30 à 13h30 |
| Sans repas : | De 7h30 à 12h30 |
| **APRES-MIDI** | |
| Avec repas : | De 12h00 à 17h/18h30 |
| Sans repas : | De 13h30 à 17h/18h30 |
| **JOURNEE COMPLETE** | De 7h30 à 17h/18h30 |

**Si je suis en CM1/CM2, je peux aller a L'Atelier multi-activites a dominante sportive (ALSH ados - Espace jeunesse) le matin de 8h30 a 12h30**

**Puis je peux passer l'Après-Midi a l'ALSH les Galopins et y dejeuner**

# Informations pratiques

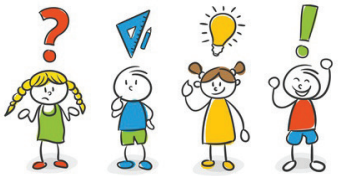

### Comment je reserve les activites ?
- **En priorité sur Internet :** en me connectant au « Portail famille ».
- **A l'ALSH les Galopins :** pour les activités du mercredi et les vacances scolaires.
- **A l'ALSH Ados - Espace Jeunesse :** pour l'atelier multi-activités à dominante sportive.

### Quand reserver ?
- **ALP, Restauration scolaire, Garderie :**
A n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence que je veux.
Au plus tard, la veille jusqu'à minuit pour le lendemain.
**Pour la première semaine de la rentrée 2025/2026, je dois réserver au plus tard le dimanche 31 août minuit.**
- **Alsh les Galopins :**
A n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence que je veux. Au plus tard, le mercredi minuit pour la semaine suivante. Pour les vacances scolaires, se référer au règlement de fonctionnement (Portail famille).
**Pour le mercredi 3 septembre (Réouverture de l'ALSH), je dois réserver au plus tard le mercredi 27 août minuit.**
- **Atelier multi-activités à dominante sportive :**
**L'inscription est mensuelle** (entre le 1er et le 25 du mois pour le mois suivant) avec **obligation de réserver tous les mercredis.**
**Pour le mercredi 10 septembre (1ère séance), je dois réserver au plus tard le mardi 9 septembre 22 heures.**

### Quand régler mes actvites ?
- **ALP, restauration scolaire, ALSH les Galopins, Atelier multi-activites a dominante sportive :**
Sur facture, à terme échu.

### Comment régler ?
- **En priorité en Ligne,** en me connectant au « Portail famille » : par carte bancaire (paiement sécurisé) pour toutes les activités.
- **A l'Accueil de la mairie :** en espèces, chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon enfant a moins de 6 ans et uniquement pour les ALP).
- **A l'ALSH les Galopins :** en espèces, chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon enfant a moins de 6 ans), chèques vacances.
- **A l'ALSH Ados - Espace jeunesse :** en espèces, chèques bancaires, chèques vacances.